



Evolution des CAPSO 2022

Vers 1 seule CAPSO par CMG : Contre l'intérêt des salariés !

La DRHMD a présenté en multilatérale le 30 juin dernier *les évolutions possibles des commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier*. Une évolution qui s'inscrit dans la cartographie des instances du vote électronique des élections professionnelles de 2022, dont l'appel d'offre doit être signé par le ministère fin juillet.

La question des périmètres.

Présentation de DRHMD. *Dans le cadre de la modernisation du statut d'ouvrier de l'Etat, la procédure d'avancement des OE a connu d'importantes évolutions depuis 2018. Le ministère des armées compte aujourd'hui 32 CAPSO dont 26 positionnées dans les CMG, 3 auprès des COMSUP et 3 auprès des AIA. Le dispositif actuel n'est pas remis en cause, les lignes directrices de gestion ne s'appliquant pas aux CAPSO.*

Après de nombreux mois de consultations des employeurs sur fond de réduction des effectifs et dans la perspectives des élections professionnelles de 2022, l'administration compte faire évoluer ces instances *pour améliorer l'organisation et l'efficacité de ce dispositif*. Sauf que, l'urgence est de valider le contour tracé pour signer fin juillet l'appel d'offre avec le prestataire retenu pour le vote électronique des élections professionnelles de 2022.

Pour parvenir à cette évolution, un des arguments utilisé est que les effectifs actuels rendent la cartographie actuelle de 32 CAPSO trop importante au regard du volume d'agents à gérer et la charge de travail induite pour les CMG. Compte tenu des projections des personnels à statut ouvrier, une révision en ce sens est nécessaire.

Dans ce contexte, DRHMD propose d'instituer une seule CAPSO mixte par CMG (7) et de conserver les 3 CAPSO par AIA, soit un total de 10 CAPSO au lieu de 32 actuellement. Compte tenu de l'importance des effectifs OE dans certains CMG, une période transitoire 2023-2026 est proposée de 3 CAPSO auprès du CMG de Rennes, et 2 auprès des CMG de Metz, Toulon et Bordeaux.

La question des collèges.

Par ailleurs, alors qu'il existe aujourd'hui 3 collèges au sein des CAPSO, DRHMD envisage également d'en réduire le nombre et de tirer les conséquences de la réforme des chefs d'équipes devenant une profession ouvrière. DRHMD propose un collège mixte OE et CE et un collège TSO, ramenant l'instance à 2 collèges.

L'organisation des nouvelles CAPSO.

Les réunions devrait se tenir sur un ou deux jours, le temps de préparation sera adapté en conséquence en fonction du nombre d'agents composant la CAPSO.

Améliorations attendues de la refonte de la cartographie des CAPSO.

Selon DRHMD, ce dispositif rénové permettra de réduire la période pendant laquelle se déroulent les CAPSO, l'objectif poursuivi est qu'elles puissent se tenir dans le premier trimestre de l'année de telle sorte que les essais soient organisés au plus tard avant le 14 juillet.

La poursuite des travaux relatifs à l'évolution 2021-2022 des CAPSO portera sur **les missions, le fonctionnement, et la simplification des procédures d'avancement**, en particulier sur l'articulation des trois phases de la campagne d'avancement : la réunion d'expression des besoins, la pré-CAPSO, la CAPSO. Tout cela afin de simplifier et accélérer les procédures et de déterminer les conditions nécessaires à la réduction du nombre de phases actuelle.

Analyse et interventions.

Si on peut se réjouir que les LDG ne soient pas applicables aux CAPSO telles qu'elles s'appliquent dans les instances des fonctionnaires, et qu'il n'y ait pas de remise en cause du dispositif actuel, **la CGT** regrette la logique comptable sur laquelle s'appuie le ministère pour faire évoluer les CAPSO.

S'agissant de la cartographie, **la CGT** est la seule organisation syndicale à s'opposer à une transition à 15. Le dispositif actuel est celui qui nous a été imposé il y a quatre ans, on comprend les directeurs de CMG qui doivent organiser 6 CAPSO en peu de temps, mais restreindre le nombre de CAPSO va complexifier considérablement le travail des représentants, alors que la revendication CGT est d'être au plus près des salariés. Dans ce sens, une 2^e pré-réunion pour aller plus loin dans les établissements serait nécessaire pour ne pas se retrouver dans une plénière qui devient une chambre d'enregistrement.

S'agissant des collèges, **la CGT** n'est pas favorable à une fusion et demande le respect de la représentativité, quand les autres OS vont encore plus loin que l'administration en proposant 1 seul collège ! Or, un seul collège ne va pas créer plus de droits et encore moins de moyens supplémentaires pour le travail des élus. De fait, il suffira d'1 élu dans 1 collège pour se prononcer sur les autres collèges, sans représentativité.

Dans cette stratégie d'isolement, l'administration est complice de l'ensemble des OS contre la CGT, contre l'intérêt des salariés pour lesquels il n'y a aucune plus value.

Dans ce schéma, **la CGT** dénonce le fait qu'en travaillant sur dossier comme en CAP des fonctionnaires, nous allons nous éloigner des agents, alors que dans les CAPSO et avant elles les CAO, on est bien dans la négociation avec des propositions et des contre propositions mais surtout, une connaissance des agents et non pas d'un dossier, parce que tout le monde n'a pas un parcours linéaire durant sa carrière.

Un dispositif rénové avec moins de CAPSO et moins d'instances permettant d'aller plus vite, voilà ce que veut le ministère avec, dès la rentrée, une poursuite des travaux sur les missions, le fonctionnement et la simplification des procédures. Un processus pour lequel les salariés n'ont absolument rien à gagner et que rejette la CGT.

Montreuil, le 6 juillet 2021

Délégation CGT : Stéphane Riou – Frantz Igouassel

Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT

263, rue de paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex

Tel. : 01 55 82 89 00 Mail : trav-etats@cgt.fr